



Document
à conserver !

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Avec la participation du
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT)

Informer, c'est prévenir !



Commune de Baho



Edito du maire



Chers concitoyens,

La commune de BAHO, comme beaucoup de communes françaises, est susceptible d'être confrontée à des catastrophes naturelles ou technologiques, qui peuvent mettre en danger des vies humaines et occasionner des dommages matériels, économiques et environnementaux considérables. Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

L'information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit fondamental inscrit à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement. Il doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité et adopter un comportement responsable, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en oeuvre par les pouvoirs publics.

Il est nécessaire de lire avec attention ce document. Sachez que même si la municipalité se mobilise pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation, au bon déroulement des opérations de sauvegarde et de secours.



Parallèlement à ce document d'information, la Commune de BAHO s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui organise les actions de sauvegarde des habitants, des élus, et des services municipaux en cas d'incidents importants. Afin que nous puissions vivre ensemble en toute sécurité, lisez bien ce document, parlez-en, en famille avec vos enfants et conservez-le précieusement.

Car la sécurité civile est l'affaire de tous.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Patrick GOT
Maire de Baho

Sommaire

• Qu'appelle-t-on risque ?	4/5
• Comment est géré le risque dans notre commune ?	6
• L'alerte	7
• En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?	8/9
 Le risque inondation / rupture de digue	10/11
 Le risque sismique	12/13
 Le risque mouvement de terrain	14/15
 Le risque rupture de barrage	16/17
 Le risque transport de matières dangereuses	18/19
 Les risques météorologiques	20/21
• Le plan familial de mise en sécurité	22
• La gestion des déchets post-crise	22
• Récapitulatif des conduites à tenir	23



Qu'appelle-t-on risque ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Baho peut être exposée.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se caractérise par :

- Sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- Son occurrence, faible au point de l'oublier.

7 risques majeurs concernent notre commune



Inondation



Rupture de
digue



Sismicité



Mouvements
de terrain



Rupture de
barrage



Transport de matières
dangereuses



Risques
météorologiques

La commune de Baho est concernée par un nombre de risques importants, dont la probabilité de survenue est variable.

Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Les personnes qui possèdent une assurance de dommages (incendies, dégâts des eaux, ...) pour leur habitation, leur entreprise, leurs véhicules, etc. bénéficient automatiquement de la garantie catastrophes naturelles. Elle couvre les dommages causés à ces biens, dans les limites et conditions du contrat, dans les communes déclarées en situation de catastrophe naturelle par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.



Comment est géré le risque dans notre commune ?

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS comprend le plan communal de gestion de crise qui peut être mis en oeuvre pour tout ou partie.

Le PCS organise les services de la commune face à la crise.

Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, services de secours, etc.)

Savoir réagir à l'alerte

lors d'une crise majeure



Le signal national d'alerte

Son montant et descendant émis par les sirènes.

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

L'alerte : un danger imminent ou en cours

> **Réagissez** immédiatement.

> Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.

Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



À côté d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Pour se protéger des risques, il faut les connaître.

Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

www.risques.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

www.prim.net



Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts.

En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?

Les équipes des services de logistiques et mettent en p



La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



Salle Evora

Ecole maternelle

Le personnel des écoles sait comment mettre les enfants en sécurité :

Les établissements ont réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Ecole élémentaire



Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas.
Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



La mairie fournit les moyens
pour le placement des déviations.

Le maire déclenche le Plan Communal
de Sauvegarde (PCS).

Si le sinistre est très
important ou s'il touche
plusieurs communes,
le préfet devient alors le
directeur des opérations
de secours.



Le maire met en place une cellule de crise et
s'appuie sur le Plan de l'Organisation
de la Réponse de la Sécurité Civile
(Plan ORSEC).



Un sinistre important vient de
se produire sur la commune.



Les services de secours (pompiers,
gendarmerie) interviennent sur le sinistre.

Le maire assure le pilotage et la
coordination des secours sur sa commune : il est le
directeur des opérations de secours.



Le risque inondation / rupture de digue

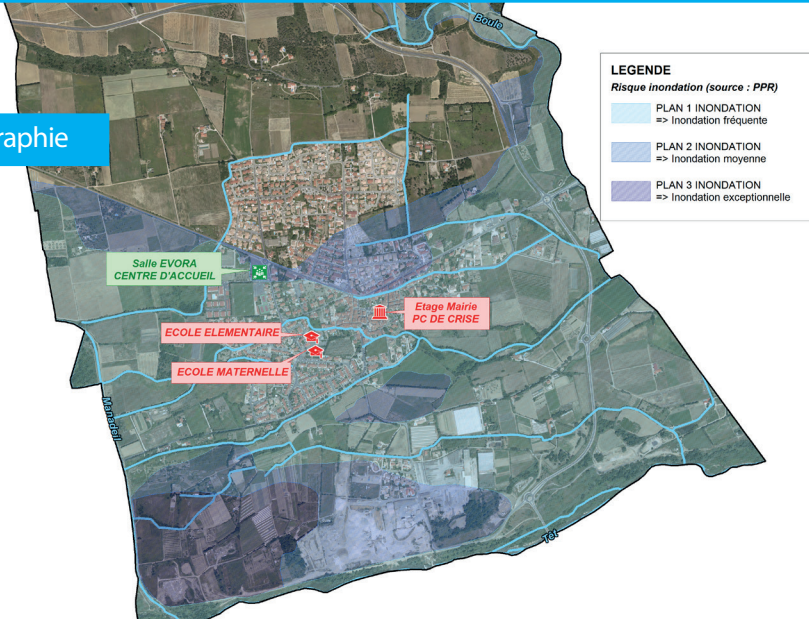
Les inondations à Baho sont des inondations de type torrentielles, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, avec un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent.

La commune de Baho est surtout impactée par la Têt, le Mana-deil et la Boule.

Des phénomènes liés, comme la rupture de digue, sont également présents sur la commune.

Du ruissellement urbain peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.

Cartographie



En fonction des hauteurs d'eau relevées au niveau du pont de la RD1, de la Boule ou sur les stations Vigicrues de la Têt, la commune de Baho lance alors les mesures de prévention adaptées en étroite collaboration avec les services de la préfecture et les sapeurs-pompiers.

A SAVOIR :

Le service prévision des crues de l'état en lien avec Météo France surveille la Têt 24h/24.

En cas d'alerte, la commune de Baho est immédiatement informée et déclenche son propre système de surveillance.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

> En cas d'inondation, l'alerte sera donnée au porte-voix, au porte-à-porte ou par la sirène.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque sismique

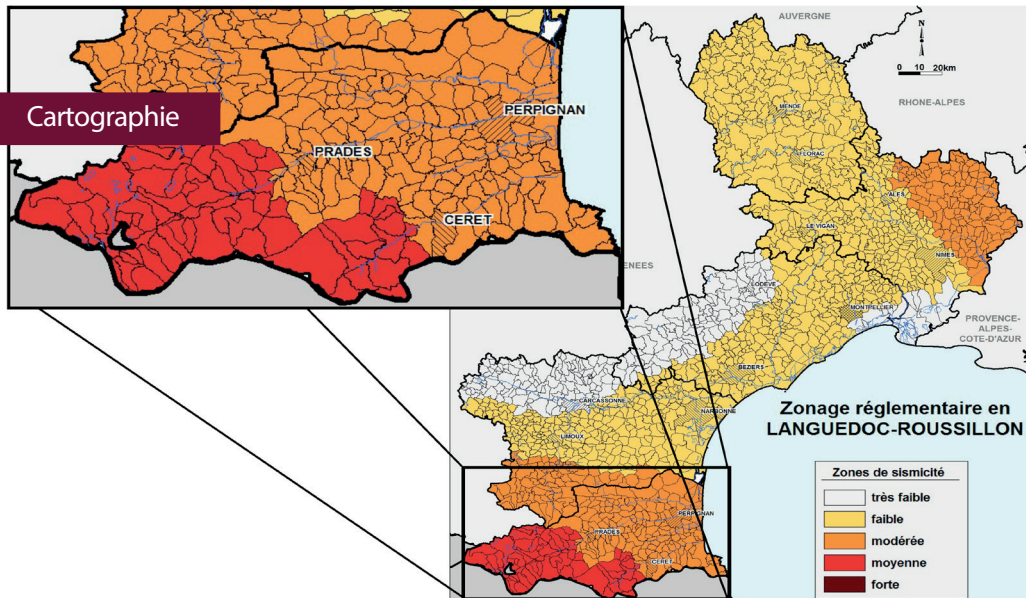
La terre qui tremble.

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et, parfois, en surface se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune de Baho est située dans une zone "modérée" de sismicité. Plus d'informations en mairie ou sur www.planseisme.fr.

Cartographie



La commune de Baho est située au cœur de la plaine du Roussillon classée en zone modérée de sismicité.

Depuis avril 2001, une station de surveillance a été mise en place sur le site communal du Serrat d'en Vaquer par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

A SAVOIR :

Une obligation de respecter les règles parasismiques existe au niveau des permis de construire.

> En cas de séisme, l'alerte sera donnée au porte-voix, au porte-à-porte ou par la sirène.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Eloignez-vous des bâtiments



Abritez-vous sous un meuble solide



Écoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM



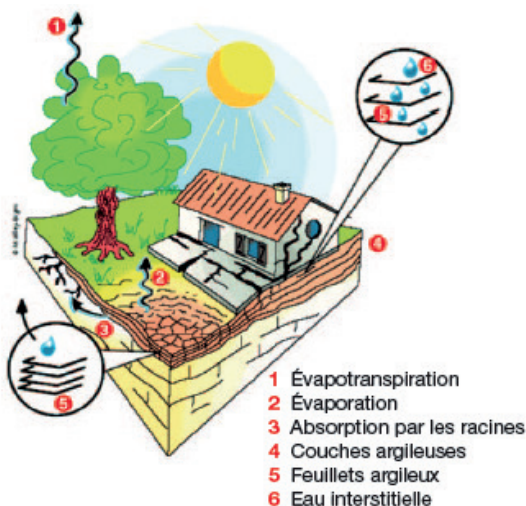
Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque mouvement de terrain

Il existe un seul type de mouvement de terrain sur la commune de Baho :

- **Le retrait-gonflement des argiles** qui correspond à la variation de volume d'un sol argileux, sous l'effet des alternances pluie/sécheresse. Ce phénomène, non-dangereux pour l'Homme, représente néanmoins un facteur de dégâts important sur le bâti.



Le retrait-gonflement des argiles

D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs des Pyrénées-Orientales, la commune de Baho est faiblement impactée par le retrait-gonflement des argiles.

Aucun phénomène n'est à recenser sur la commune et aucun enjeu n'est directement menacé.

A savoir :

Le risque est pris en compte au niveau des habitations : des obligations de type de fondations à respecter sont imposées pour les constructions.

> En cas de mouvement de terrain, l'alerte sera donnée au porte à porte.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Gagnez immédiatement les hauteurs



Fuyez la zone dangereuse



Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque rupture de barrage

Le barrage de Vinça est un ouvrage artificiel transformant en réservoir d'eau la vallée de la Têt, au droit de la commune de Vinça.

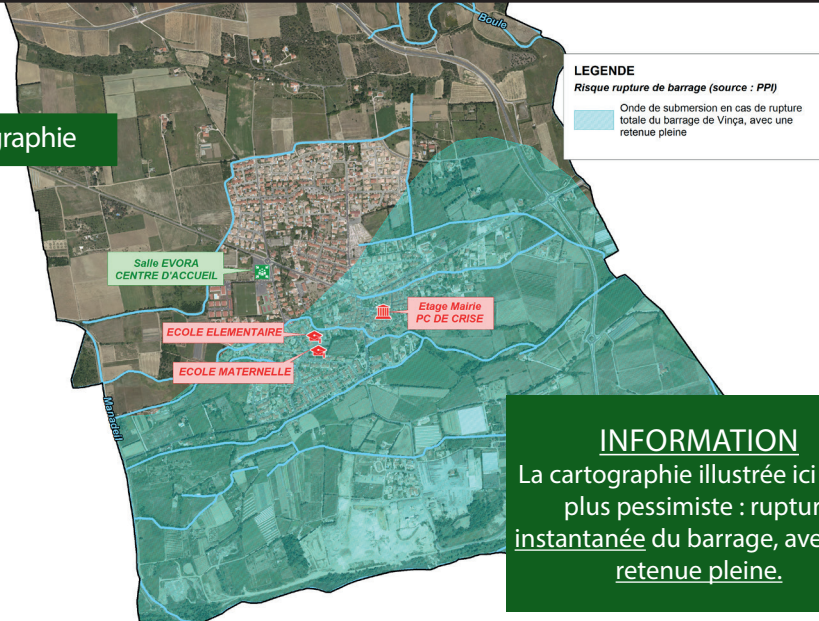
Le barrage des Bouillouses, mis en eau en 1910, est également un ouvrage artificiel transformant en réservoir d'eau la vallée de la Têt, sur la commune d'Angoustrine.

Ceux-ci disposent d'une capacité maximale de 25,6 millions de m³ (Vinça) et de 17,5 millions de m³ (Bouillouses).

Ces ouvrages hydrauliques ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer :

Régulation des cours d'eau, irrigation des cultures, production d'énergie électrique, tourisme et loisirs, lutte contre les incendies, etc.

Cartographie



La commune de Baho est concernée par le risque de rupture du barrage de Vinça et des Bouillouses.

La propagation de l'onde de submersion depuis Vinça sur notre commune est de l'ordre de 1h10, et de 4h15 pour les Bouillouses.

A SAVOIR :

Le barrage de Vinça fait l'objet d'un Plan particulier d'intervention approuvé par le Préfet le 20 juillet 1995.

Le Plan particulier d'intervention du barrage des Bouillouses est en cours d'élaboration.

> En cas de rupture de barrage, l'alerte sera donnée au porte-voix, au porte-à-porte ou par la sirène.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Montez à pied dans les étages



Gagnez immédiatement les hauteurs



Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque TMD

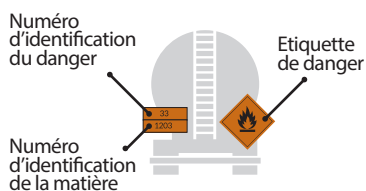
(Transport de Matières Dangereuses)

Réglementer et se préparer.

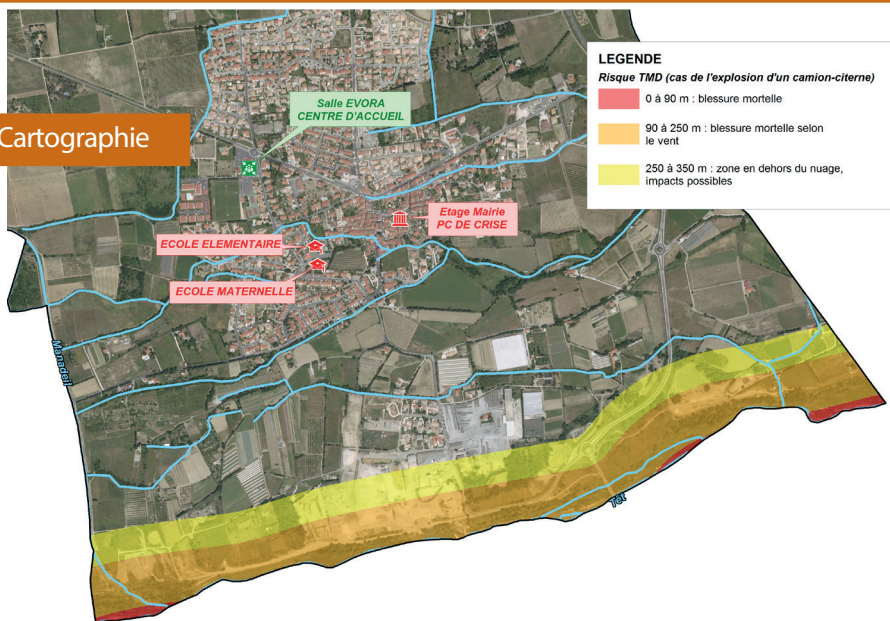
La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens.

Elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses :



Cartographie



Que transportent les camions ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours :

En précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.).

La RN116 est référencée comme axe TMD à proximité de la commune de Baho.

> En cas d'accident de TMD, l'alerte sera donnée au porte-à-porte ou par sirène.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Fermez fenêtres et volets



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes des autorités officielles



Les risques météorologiques

La vigilance météorologique :
Anticiper les conséquences des phénomènes dangereux...

Les vents violents font partis des phénomènes météorologiques les plus fréquents sur le département. Les Pyrénées Orientales sont aussi exposées aux épisodes de fortes chutes de neige et aux températures extrêmes :

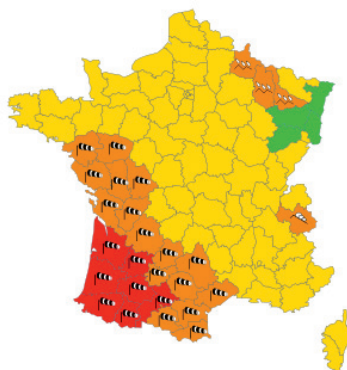
Rappelez-vous l'épisode neigeux du 8 mars 2010 ou encore la canicule de l'été 2003.

Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger :

Inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête. Inutile de passer la nuit dans sa voiture sur une route enneigée.



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite.

> En cas de tempête, l'alerte sera donnée au porte-voix, au porte-à-porte ou par la sirène.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Abritez-vous



Ecoutez la radio
101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes
des autorités officielles







Le plan familial de mise en sûreté

Comment se préparer ?

- **S'informer** : Lire ce document et le conserver / Connaître et garder les consignes bien en vue chez vous / Au pôle tranquillité et sécurité civile de la mairie.
- **Se tenir prêt à se confiner** : Localiser au préalable une pièce de confinement (peu de fenêtre, peu d'aération) / Avoir un téléphone / Préparer à l'avance le matériel de confinement (radio portable à piles, lampe de poche, adhésifs larges bandes et linges humides pour obstruer les ouvertures, couvertures, eau, nourriture, livres, etc.).
- **Se tenir prêt à évacuer** : Connaître le plan d'évacuation de votre quartier / localiser les centres d'accueil.

La gestion des déchets

Après un risque majeur, la commune doit faire face à une quantité importante de déchets. La gestion des déchets de crise est primordiale pour rendre le territoire à ses occupants et ses activités.

Types de déchets				
Végétaux	Blue	Yellow	White	Red
Gravats	Blue	Yellow	Dark Red	White
Mobiliers et petits équipements	Blue	Yellow	Dark Red	Red
Déchets dangereux	Blue	Yellow	Dark Red	Red
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Blue	Yellow	Dark Red	Red
Sols, boues, sables	Blue	White	Dark Red	Red
Véhicules / citernes	Blue	Yellow	Dark Red	White
Déchets putrescibles	Blue	Yellow	White	White

Suite à une catastrophe, les déchets produits se doivent d'être triés par chacun, afin de faciliter leur collecte et traitement par les services publics concernés.

Dans ce cadre, la commune communiquera aux habitants les consignes spécifiques de tri des déchets et les éventuels sites de stockage temporaires.

Récapitulatif des conduites à tenir

					
Inondation / rupture de digue	Informez-vous	Coupez l'électricité et le gaz	Montez à pied dans les étages	Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM	Respectez les consignes des autorités officielles
					
Sismicité	Informez-vous	Éloignez-vous des bâtiments	Abritez-vous sous un meuble solide	Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM	Respectez les consignes des autorités officielles
					
Mouvement de terrain	Informez-vous	Gagnez immédiatement les hauteurs	Fuyez la zone dangereuse	Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM	Respectez les consignes des autorités officielles
					
Rupture de barrage	Informez-vous	Montez à pied dans les étages	Gagnez immédiatement les hauteurs	Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM	Respectez les consignes des autorités officielles
					
Transport de matières dangereuses	Informez-vous	Fermez fenêtres et volets	Coupez l'électricité et le gaz	Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM	Respectez les consignes des autorités officielles
					
Risques météorologiques	Informez-vous	Abritez-vous		Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM	Respectez les consignes des autorités officielles

Numéros utiles :

- Sapeurs-pompiers (téléphone fixe) 18
- CTA CODIS (n° d'urgence européen) 112
- Police nationale 17
- SAMU 15
- Préfecture (standard) 04 68 51 66 66

Pour en savoir plus...

Mairie de Baho

9 rue Ball - 66 540 BAHO

04 68 92 20 61

Préfecture des Pyrénées Orientales

www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Portail national de la prévention des risques majeurs

www.prim.net

Portail départemental de la prévention des risques majeurs

www.risques-majeurs66.com

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

www.bassintet.fr

